

Impulser et coordonner,

dans le cadre du PRST3, une offre de services régionale en matière de RPS

FICHE
ACTION

8

Axe PST 3

Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires
Prévenir les risques psychosociaux

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 1-17 ET 1-18

DESRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

- Dresser un état des lieux local de l'offre de services de chacun des acteurs afin de constituer et de promouvoir une offre locale commune de services en matière de RPS, permettant une meilleure orientation des travailleurs et des employeurs ;
- Constituer dans chaque région un groupe ou un réseau local RPS incluant l'ensemble des acteurs afin de mettre en commun des dispositifs d'intervention et des outils de prévention, et d'impulser une dynamique de prévention et des actions partenariales répondant aux besoins identifiés sur le territoire ;
- Assurer la régulation d'un réseau de consultants spécialisés en prévention des RPS de qualité afin de mieux répondre aux demandes des entreprises (au minimum en associant Direccte, association régionale pour l'amélioration des conditions de travail – Aract – et caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - Carsat).
- Développer des outils de communication intégrant des témoignages d'acteurs de l'entreprise autour de situations de travail concrètes illustrant des facteurs de RPS et leurs conséquences (par exemple : charge de travail, qualité du travail, incivilités et violences, changements organisationnels internes, conflits, etc.) ;
- Faire un focus sur le burnout (ou épuisement professionnel), mettant en valeur les spécificités de ce syndrome et les moyens d'agir en prévention ;
- Pointer les solutions mises en œuvre, notamment au travers du dialogue professionnel ainsi que de l'offre de services coordonnée développée au plan régional.

Eléments justifiant le choix de cette action en région

Poursuite des travaux engagés dans le cadre du précédent PRST pour l'animation d'un réseau de consultants RPS adhérent à la charte régionale.

Points d'appui / leviers repérés

- Un dispositif connu et qui fait désormais référence en région.
- Un dispositif qui continue de répondre aux besoins d'appui des entreprises (cf. suivi d'activité annuel des consultants qui participe à l'état des lieux de la prévention des RPS en région).
- Un espace de rencontre, de dialogue entre les consultants et les préventeurs. Un réseau de consultants qui s'anime dans la durée (cf. réunions annuelles de suivi de l'activité et réunions d'échanges de pratiques).

- Un dispositif « qui vit » (ex : appui FPH au titre des CLACT RPS en 2015, ajout d'une pré-instruction des nouvelles demandes d'adhésion, ajustement du questionnaire de suivi d'activité des consultants, mise en place d'un nouveau sous-groupe et relance de la communication pour 2016,...)
- Continuité de la participation des membres du groupe PRST RPS et de leur engagement.

Identification pilote(s) et partenaires

Pilote : Aract Bretagne.

Partenaires : CARSAT (psychologue du travail, ergonome, contrôleur sécurité), Direccte (Dir. adjointe du pôle travail, MIRT, IT UT22), MSA (MDT et Conseiller prévention MSA Portes de Bretagne), SST (MDT & IPRP de l'AST35, SST en Cornouaille et AMIEM).

Objectifs donnés à l'action

- 1- Poursuivre et conforter l'action engagée au cours du précédent PRST en matière de prévention des RPS,
- 2- Mieux communiquer auprès des partenaires sur les actions engagées.

Méthodologie de conduite de l'action

- 1 - Poursuite de l'animation du réseau des consultants signataires de la charte RPS, intégrant :
 - La gestion de la liste des consultants -36 consultants signataires à fin 2015- : instruction des demandes d'adhésion, gestion des sorties de la liste, actualisation des informations des signataires, suivi des relations avec les consultants,
 - L'animation d'échanges de pratiques avec les consultants signataires,
 - Le suivi régional de l'activité des consultants dans le cadre de la charte (cf. synthèse du questionnaire d'activité annuel),
 - La veille sur des problématiques émergentes et besoins d'appuis nouveaux.
- 2 - Mise en place en 2016 d'un sous-groupe de réflexion sur la prévention du suicide en lien avec le travail (envisager les conditions de faisabilité d'un rapprochement des réseaux « suicide » portés par l'ARS ?).
- 3 - Travail pour communiquer sur les travaux du groupe afin de renforcer la diffusion et l'utilisation du dispositif de la charte et sur la charte : en interne vers les institutions, notamment vers les SST et les UT, et en externe auprès des acteurs économiques (direction d'entreprises, IRP, branches, fédérations...).
- 4 - Suivi de l'accompagnement de la FPH au titre des Clact RPS.

Calendrier prévisionnel

A définir par le groupe.

Modalités d'évaluation / indicateurs

- Nombre de consultants sur la liste régionale.
- Nombre de réunions consultants, nombre de réunions du groupe PRST RPS.
- Production du sous-groupe de travail sur la prévention du suicide en lien avec le travail.
- Nombre d'actions de communication sur les travaux du groupe, nombre de participants.
- Nombre de consultations du site internet dédié de la Direccte.

Liens / prolongements hors PRST

(exemple : PRS, PRSE, instance paritaire régionale IAA, etc.)

Lien avec d'autres partenaires et les acteurs du plan régional de santé (publique) sur le volet prévention du suicide en lien avec le travail.

Liens avec l'ARS dans le cadre de l'appui aux établissements de la FPH.